

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 JANVIER 2022

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 10 janvier 2022 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon.

Sont également présents, les membres du conseil:

Claude Martel
Josée Crane
Nathalie Côté
Vital Dumais
Laurier Girard
Réal Bérubé

Formant quorum.

Ordre du jour

OUVERTURE

Ouverture de la séance par madame la mairesse

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Autorisation de siéger à huis clos
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 20 décembre 2021
- 1.5 Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 20 décembre 2021 suite à la première
- 1.6 Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 20 décembre 2021 suite à la deuxième
- 1.7 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 5 janvier 2022
- 1.8 Rapport général de la mairesse
- 1.9 Service de fourrière municipale, adhésion à l'entente avec le Refuge animal Inc. pour 2022
- 1.10 Nomination d'un remplaçant à titre de représentant de la Municipalité au conseil de la MRC
- 1.11 Résolution d'appui à Alliance Forêt Boréale pour la stratégie de protection du caribou forestier
- 1.12 Contribution financière – Projet « Programme d'appui aux collectivités »
- 1.13 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat de chlorure comme abat-poussière
- 1.14 Financement du 211 par le gouvernement du Québec pour assurer un service national
- 1.15 Avis de motion, règlement numéro 22-16, règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux

2. FINANCES

- 2.1A Approbation des comptes à payer du mois de décembre 2021
- 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
- 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 30 novembre 2021
- 2.3 Autorisation, versement des quotes-parts pour le service incendie à la Ville de Roberval pour 2022
- 2.4 Autorisation, versement des quotes-parts à la MRC-Domaine-du-Roy pour 2022
- 2.5 Renouvellement de contrat d'entretien de soutien du système informatique pour 2022
- 2.6 Autorisation d'utiliser la marge de crédit, emprunt temporaire pour 2022
- 2.7 Taux d'intérêts et pénalités pour l'année 2022
- 2.8 Résolution autorisant les dépenses budgétées et incompressibles pour l'année 2022
- 2.9 Aide-Financière - Album des finissantes et finissants 2021-2022
- 2.10 Renouvellement d'adhésion Culture Saguenay – Lac-Saint-Jean
- 2.11 Campagne de financement – Fondation du Domaine-du-Roy santé et services sociaux

3. **PERSONNEL**
 - 3.1 Emploi été Canada
 - 3.2 Autorisation de signature lettre d'entente du Syndicat canadien de la fonction publique et la Municipalité
 4. **MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES**
 5. **PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS**
 6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 7. **TRANSPORT ROUTIER**
 - 7.1 Demande de l'Ermitage – Installation d'une barrière relevable saisonnière
 - 7.2 Droits de passage – Club Passe-Partout
 8. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 9. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 10. **LOISIRS ET CULTURE**
 11. **VARIA**
 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
-

OUVERTURE

Mot d'ouverture de la séance par Mme la Mairesse qui préside l'assemblée par la suite.

1. ADMINISTRATION

1.1 AUTORISATION DE SIÉGER À HUIS CLOS

Résol. 22-001

ATTENDU le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU le décret subséquent qui prolonge cet état d'urgence, soit jusqu'au 14 janvier 2022;

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU QUE, selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne.

ACCEPTÉE

1.2
Résol. 22-002

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.3
Résol. 22-003

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.4
Résol. 22-004

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance spéciale du 20 décembre 2021;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance spéciale du 20 décembre 2021 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.5
Résol. 22-005

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2021 SUITE À LA PREMIÈRE

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance spéciale du 20 décembre 2021 suite à la première;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M le conseiller Laurier Girard appuyé par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance spéciale du 20 décembre 2021 suite à la première soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.6

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2021 SUITE À LA DEUXIÈME

Résol. 22-006

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance spéciale du 20 décembre 2021 suite à la deuxième;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Côté appuyée par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance spéciale du 20 décembre 2021 suite à la deuxième soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.7

APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 5 JANVIER 2022

Résol. 22-007

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 5 janvier 2022 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de Mme la mairesse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 5 janvier 2022 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

ACCEPTÉE

1.8

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

→ Bonne année

1.9

SERVICE DE FOURRIÈRE MUNICIPALE, ADHÉSION À L'ENTENTE AVEC LE REFUGE ANIMAL INC. POUR 2022

Résol. 22-008

ATTENDU QU'une entente de contrat nous est proposée pour les services d'une fourrière municipale donnée par le Refuge animal pour l'exercice 2022;

ATTENDU QUE l'entente proposée a été uniformisée pour toutes les municipalités de notre MRC;

ATTENDU QU'il est demandé de fournir, par la présente, un accord d'adhésion ou non à l'entente;

ATTENDU QU'advenant où une Municipalité n'adhérerait pas à l'entente avec le Refuge animal, les citoyens de cette municipalité ne pourront bénéficier d'aucun service de la fourrière (euthanasie, abandon d'animaux, etc.) et ce, même s'ils paient de leurs poches;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette accepte d'adhérer à l'entente de services avec le Refuge animal Inc. de Roberval pour l'opération d'une fourrière municipale, pour l'exercice 2022, au coût de 3 234,88\$ taxes incluses et ce, en fonction des services décrits à l'entente;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon et M. le directeur général et greffier-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

1.10

NOMINATION D'UN REMPLAÇANT À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL DE LA MRC

Résol. 22-009

ATTENDU QUE Mme la mairesse est nommée préfète suppléante de la MRC pour l'année 2022;

ATTENDU QUE Mme la mairesse doit nommer un ou une remplaçante pour représenter la Municipalité au conseil de la MRC advenant le cas où celle-ci aurait à assumer les fonctions de préfète;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Mme la conseillère Nathalie Côté comme remplaçante à titre de représentante de la Municipalité au conseil de la MRC, advenant le cas où Mme la mairesse ait à assumer les fonctions de préfète.

ACCEPTÉE

1.11

RÉSOLUTION D'APPUI À ALLIANCE FORÊT BORÉALE POUR LA STRATÉGIE DE PROTECTION DU CARIBOU FORESTIER

Résol. 22-010

ATTENDU QUE le 5 novembre 2021, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a annoncé la tenue d'une commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards et une série d'audiences publiques régionales devant mener au dépôt de la stratégie de protection des caribous forestiers et montagnards en 2022 ;

ATTENDU QUE 34 municipalités sur les 65 présentes sur le territoire d'Alliance forêt boréale, soit le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord, dépendent de l'industrie forestière ;

ATTENDU QUE les retombées de la filière forestière sur le territoire de l'Alliance forêt boréale sont énormes, soit près de 20 000 emplois et 1 milliard \$ en salaire ;

ATTENDU QUE cette stratégie de protection met en péril l'avenir et la survie des communautés forestières en causant la perte de plusieurs centaines d'emplois au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord ;

ATTENDU QUE le territoire touché par la stratégie de protection du caribou forestier ne concerne que 25% de son aire de répartition alors qu'aucune intervention de rétablissement n'est prévue au nord la limite nordique des forêts attribuables ;

ATTENDU QUE les changements climatiques ont des impacts sur le caribou forestier et son habitat ;

ATTENDU QUE les changements climatiques poussent les espèces fauniques à migrer vers le nord, et ce, plus rapidement que les végétaux ;

ATTENDU QUE les changements climatiques modifient les forêts situées au nord de la limite nordique des forêts attribuables pour en faire des habitats propices pour le caribou forestier ;

ATTENDU QUE l'aménagement de la forêt boréale et l'utilisation du matériau bois sont les meilleurs moyens dont dispose le Québec pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec souhaite accentuer la lutte contre les changements climatiques mais que cette stratégie de protection restreindra considérablement le territoire destiné à l'aménagement forestier ;

ATTENDU QUE les hardes isolées de caribous de Charlevoix, Val-d'Or et de la Gaspésie ont une dynamique de population et un territoire qui leurs sont propres ;

ATTENDU QUE pour faire une démonstration claire sur l'état des populations du caribou forestier, il faut réaliser de nouveaux inventaires de population afin de comparer les résultats à ceux des inventaires réalisés en 2018-2019 et 2020 ;

ATTENDU QUE plusieurs projets portant sur différents scénarios d'aménagement sont en cours de réalisation sur le territoire forestier afin d'identifier des pistes de solutions pour concilier l'aménagement forestier et la protection de l'habitat du caribou forestier ;

ATTENDU QUE la stratégie de protection des caribous forestiers et montagnards aura des impacts importants sur le volume disponible à la récolte, sur les travaux d'aménagement forestier, sur la structure industrielle et entrepreneuriale présentes dans les communautés forestières, sur la villégiature du territoire public, sur les activités récréotouristiques, sur les territoires fauniques structurés et conséquemment sur la vitalité des communautés forestières du territoire d'Alliance forêt boréale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette appuie Alliance forêt boréale et ses demandes au gouvernement du Québec :

1. Adopter une stratégie de protection du caribou forestier qui n'aura pas d'impact négatif sur les travailleurs et les communautés forestières ;
2. Considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts attribuables ;
3. Considérer les impacts des changements climatiques dans la future stratégie de protection du caribou forestier ;
4. Considérer différemment les hardes isolées de Val-D'Or, Charlevoix et la Gaspésie, des hardes de la forêt boréale ;
5. Réaliser de nouveaux inventaires des populations de caribou forestier et rendre disponibles ces résultats afin de les comparer avec ceux des inventaires de 2018-2019-2020 pour confirmer une baisse ou une augmentation des populations ;
6. Poursuivre les projets d'expérimentation et de recherche sur les différents scénarios d'aménagement permettant l'identification de pistes de solutions afin de concilier l'aménagement forestier et la protection de l'habitat du caribou forestier.

ACCEPTÉE

1.12

Résol. 22-011

CONTRIBUTION FINANCIÈRE – PROJET « PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS »

ATTENDU l'acceptation par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du projet « *Programme d'appui aux collectivités* » présenté par les trois MRC du Lac-Saint-Jean dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité;

ATTENDU QU'il est prévu dans le cadre de cette entente une mesure de transition pour la poursuite du projet Municipalités attrayantes;

ATTENDU l'octroi par le ministère d'une somme de 131 250 \$ pour 2021-2022 correspondant à 75 % des coûts du projet qui sera déployé dans douze municipalités du Lac-Saint-Jean, à raison de deux par MRC;

ATTENDU QUE le montage financier du projet implique une contribution financière de 8 750 \$ par MRC et de 2 917 \$ par municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette est l'une des douze municipalités ciblées pour participer à ce projet;

ATTENDU QUE la MRC du Domaine-du-Roy est désignée pour agir à titre de mandataire auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans le cadre de cette entente;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer l'engagement financier de la Municipalité dans le projet « *Programme d'appui aux collectivités - volet Municipalités attrayantes* »;

ATTENDU QUE la Municipalité doit désigner un élu pour siéger au comité de suivi de projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Côté appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers :

- De confirmer notre engagement financier au projet « *Programme d'appui aux collectivités - volet Municipalités attrayantes* » en autorisant le versement d'une somme de 2 917 \$ à la MRC Domaine-du-Roy;
- De nommer M. le conseiller Vital Dumais pour siéger au comité de suivi du projet;
- De dégager une ou des ressources humaines pour assurer certaines tâches de suivi.

ACCEPTÉE

1.13

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE CHLORURE COMME ABAT-POUSSIÈRE

Résol. 22-012

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022;

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du Code municipal :

- Permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une Municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précise que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour 2022.

QUE, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ACCEPTÉE

1.14

FINANCEMENT DU 211 PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR ASSURER UN SERVICE NATIONAL

Résol. 22-013

ATTENDU QUE le financement fédéral d'urgence obtenu dans le cadre de la COVID19, qui a permis de déployer le service dans notre région, est venu à échéance le 30 juin 2021;

ATTENDU QUE sans le financement additionnel précisé dans le mémoire joint aux présentes déposé en février dernier au gouvernement du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2021-2022, l'intégralité du service 211 ne pourra se maintenir sur notre territoire, au-delà du 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE la ligne d'inforéférence sociale 2-1-1, le clavardage ainsi que le potentiel de la base de données des 14 000 ressources communautaires répertoriées sur le site 211 sont à risque, faute de ressources disponibles pour offrir ces services;

ATTENDU la pertinence du service 211 pour donner une réponse rapide et fiable aux citoyens et faciliter le travail de tous les intervenants du milieu de la santé, des services sociaux et de l'ensemble des réseaux et organismes communautaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au gouvernement du Québec d'apporter un soutien financier au 211 tel que formulé dans le mémoire préparé en vue des préconsultations budgétaires.

ACCEPTÉE

1.15

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT NUMÉRO 22-16, RÈGLEMENT ÉDICTIONNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

Avis de motion est donné et le projet de règlement a été présenté par M. le conseiller Vital Dumais que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 22-16, règlement ayant pour objet d'adopter le code d'éthique des élus municipaux.

2.

FINANCES

2.1A

Résol. 22-014

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois de décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer de décembre 2021 suivants soient approuvés :

Décembre 2021		
	Montant du chèque	Total par fournisseur
Folio 700 084		
Résidence du Manoir des Lacs	1 000.00 \$	1 000.00 \$
Chevaliers de Colomb	1 500.00 \$	1 500.00 \$
Comité de gestion du bassin versant	250.00 \$	250.00 \$
Fondation Mira	50.00 \$	50.00 \$
Stéphanie Gagnon	50.01 \$	50.01 \$
Nancy Brassard	20.00 \$	20.00 \$
Ghislaine M.-Hudon	1 990.11 \$	1 990.11 \$
Maison des jeunes	3 560.70 \$	3 560.70 \$
Accessoires d'auto Roberval	38.98 \$	38.98 \$
Brandt	1 310.55 \$	1 310.55 \$
Cain Lamarre	1 576.39 \$	1 576.39 \$
Chloratech inc.	684.38 \$	684.38 \$
Construction Bon-Air	7 618.23 \$	7 618.23 \$
Coop Chambord	378.48 \$	378.48 \$
Corporate express	205.77 \$	205.77 \$
CP équipement Claude Pedneault	1 419.15 \$	1 419.15 \$
Desgagné Laflamme électrique	1 664.00 \$	1 664.00 \$
Docteur du Pare-Brise	454.15 \$	454.15 \$
EncrÉco	404.53 \$	404.53 \$
Entreprises MB St-Félicien	664.61 \$	664.61 \$
Eurofins Environex	556.48 \$	556.48 \$
Fonds d'information	160.00 \$	160.00 \$
Formules municipales	1 760.67 \$	1 760.67 \$
GLS logistics systems	13.69 \$	13.69 \$
Groupe Perron Inc.	2 287.66 \$	2 287.66 \$
H2O innovation	4 149.19 \$	4 149.19 \$
Havre	84.00 \$	84.00 \$
LCR	452.66 \$	452.66 \$
MégaBuro	682.43 \$	682.43 \$
MRC du Domaine-du-Roy	462.00 \$	462.00 \$
Municipalité de Lac-Bouchette	227.85 \$	227.85 \$
Napa Roberval	28.69 \$	28.69 \$
Nutrinor énergies	3 947.48 \$	3 947.48 \$
Plomberie Girard & Voyer	290.60 \$	290.60 \$
Luc Potvin	294.33 \$	294.33 \$
Refuge animal	580.00 \$	580.00 \$
Sentier Notre-Dame Kapatakan	344.93 \$	344.93 \$
Signis	205.81 \$	205.81 \$
Société canadienne des postes	168.56 \$	168.56 \$
SCFP	705.16 \$	705.16 \$
Transport C.J.Z.	1 713.13 \$	1 713.13 \$
Veolia water technologies	871.20 \$	871.20 \$
Vision Informatik	97.73 \$	97.73 \$

Hydro-Québec - aqueduc	4 195.86 \$	16 004.33 \$
Hydro-Québec - CCCS	1 727.38 \$	- \$
Visa	60.00 \$	60.00 \$
Bell - voirie	82.13 \$	258.10 \$
Bell - plage	82.13 \$	- \$
Ministère du Revenu	15 659.48 \$	15 659.48 \$
Hydro-Québec - centre comm.	1 079.81 \$	- \$
Hydro-Québec - garage mun.	1 929.67 \$	- \$
Hydro-Québec - éclairage public	1 053.23 \$	- \$
Hydro-Québec - pompage	171.56 \$	- \$
Bell - Municipalité	93.84 \$	- \$
Hydro-Québec - kiosque	371.62 \$	- \$
Cogéco câble	56.28 \$	56.28 \$
Bell mobilité	270.00 \$	270.00 \$
Hydro-Québec - aqueduc	4 321.91 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 083.27 \$	- \$
Receveur général du Canada	6 236.72 \$	6 236.72 \$
Hydro-Québec - plage	70.02 \$	- \$
Desjardins sécurité financière	7 937.86 \$	7 937.86 \$
Total comptes à payer:	91 407.06 \$	91 407.06 \$
Salaires		
2 décembre 2021	6 129.14 \$	6 129.14 \$
9 décembre 2021	4 740.91 \$	4 740.91 \$
16 décembre 2021	6 548.71 \$	6 548.71 \$
23 décembre 2021	6 464.34 \$	6 464.34 \$
30 décembre 2021	10 324.00 \$	10 324.00 \$
31 décembre 2021	6 924.41 \$	6 924.41 \$
Total salaires:	41 131.51 \$	41 131.51 \$
TOTAL:	132 538.57 \$	132 538.57 \$

ACCEPTÉE

2.1B

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Jean-Pierre Tremblay,
directeur général et greffier-trésorier

2.2

Résol. 22-015

APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 NOVEMBRE 2021

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 30 novembre 2021;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU'il reflète la situation financière au 30 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 30 novembre 2021 soit accepté.

ACCEPTÉE

2.3

AUTORISATION, VERSEMENT DES QUOTES-PARTS POUR LE SERVICE INCENDIE À LA VILLE DE ROBERVAL POUR 2022

Résol. 22-016

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur-général et greffier-trésorier à effectuer le versement de la quote-part 2022 à la Ville de Roberval, en deux versements, selon l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence.

Dépenses d'opération et d'administration.....	128 662 \$
Dépenses en immobilisations.....	12 906 \$
Total	141 568 \$

1 ^{er} paiement.....	70 784 \$ le 1 ^{er} février 2022;
2 ^e paiement	70 784 \$ le 1 ^{er} août 2022.

ACCEPTÉE

2.4

AUTORISATION, VERSEMENT DES QUOTES-PARTS À LA MRC-DOMAINE-DU-ROY POUR 2022

Résol. 22-017

ATTENDU QUE les quotes-parts à verser à la MRC du Domaine-du-Roy sont dues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Côté appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les versements des quotes-parts à la MRC du Domaine-du-Roy selon les dates d'échéance de la facturation annuelle de 2022 au montant total de 339 294,40\$.

ACCEPTÉE

2.5

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT D'ENTRETIEN DE SOUTIEN DU SYSTÈME INFORMATIQUE POUR 2022

Résol. 22-018

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien et de soutien du système informatique;

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer une continuité des systèmes informatiques;

ATTENDU la proposition de PG Solutions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le contrat d'entretien et de soutien du système informatique proposé par PG Solutions et ce au coût de 15 262,93\$ taxes incluses.

ACCEPTÉE

2.6

AUTORISATION D'UTILISER LA MARGE DE CRÉDIT, EMPRUNT TEMPORAIRE POUR 2022

Résol. 22-019

ATTENDU QU'il est possible que la Municipalité de Lac-Bouchette ait besoin d'utiliser la marge de crédit, emprunt temporaire, pour l'année 2022;

ATTENDU QUE l'article 1098 du Code municipal du Québec permet aux Municipalités de le faire par résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à utiliser la marge de crédit, emprunt temporaire pour toute l'année 2022, selon les besoins de la Municipalité.

ACCEPTÉE

2.7

TAUX D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS POUR L'ANNÉE 2022

Résol. 22-020

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir le taux d'intérêts et de pénalité pour les comptes de taxes et autres comptes à recevoir non payés à l'échéance de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers que le taux d'intérêts à charger ou à rembourser aux contribuables sur les arrrages de taxes et autres comptes à recevoir soit fixé à 10% par année pour l'année 2022;

QU'une pénalité non remboursable équivalente à 5% par année soit chargée sur tout compte de taxes et comptes à recevoir autres pour l'année 2022.

ACCEPTÉE

2.8

RÉSOLUTION AUTORISANT LES DÉPENSES BUDGÉTÉES ET INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2022

Résol. 22-021

ATTENDU QUE le conseil juge qu'il est plus pratique de procéder à l'acceptation des dépenses budgétées et incompressibles pour l'année 2022;

ATTENDU QUE le Code municipal permet une telle procédure et que le conseil juge à propos de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Lac-Bouchette autorise les dépenses budgétées et incompressibles au montant de 2 610 065\$ pour l'année 2022.

ACCEPTÉE

2.9

AIDE-FINANCIÈRE - ALBUM DES FINISSANTES ET FINISSANTS 2021-2022

Résol. 22-022

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour participer financièrement à l'album des finissantes et finissants de la Cité étudiante Roberval, édition 2021-2022;

ATTENDU QUE plusieurs jeunes de la municipalité de Lac-Bouchette fréquentent la Cité étudiante Roberval;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une contribution de 50\$ pour l'album des finissantes et finissants de la Cité étudiante Roberval, édition 2021-2022.

ACCEPTÉE

2.10

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION CULTURE SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN

Résol. 22-023

ATTENDU QUE le conseil municipal désire favoriser l'accessibilité à la culture aux citoyennes et citoyens de la municipalité de Lac-Bouchette;

ATTENDU QUE Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean est responsable de la réalisation d'activités culturelles sur place ou dans les lieux culturels de la région;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente avec Culture Saguenay-Lac-St-Jean pour un montant de 100\$ qui couvre l'année 2022 pour ainsi profiter d'activités culturelles sur place ou dans les lieux culturels de la région.

ACCEPTÉE

2.11

CAMPAGNE DE FINANCEMENT – FONDATION DU DOMAINE-DU-ROY SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Résol. 22-024

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers de participer financièrement pour un montant de 100\$ à la Fondation du Domaine-du-Roy santé et services sociaux et de ne pas contribuer selon le montant suggéré de 1\$ par habitant.

ACCEPTÉE

3. PERSONNEL

3.1 EMPLOIS ÉTÉ CANADA

Résol. 22-025

ATTENDU l'importance du programme d'emplois d'été Canada pour nos jeunes étudiantes et étudiants;

ATTENDU l'intérêt de ce programme et les besoins importants pour notre municipalité notamment au bureau d'information touristique et à l'organisation des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier M. Jean-Pierre Tremblay à présenter une demande à Emplois d'été Canada au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette;

QUE la personne ressource pour le projet soit M. le directeur général Jean-Pierre Tremblay de la Municipalité de Lac-Bouchette;

QUE la Municipalité de Lac-Bouchette s'engage, par son représentant, à assumer la part des coûts qui lui revient.

ACCEPTÉE

3.2 AUTORISATION DE SIGNATURE LETTRE D'ENTENTE DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE ET LA MUNICIPALITÉ

Résol. 22-026

ATTENDU QU'il restait l'intégration des employés du bureau d'information touristique et de la brigadière ou du brigadier à la convention collective;

ATTENDU QU'après quelques rencontres entre les représentants de la Municipalité et les représentants du syndicat, il y a eu entente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'entente intervenue entre les parties concernant l'intégration des employés du bureau d'information touristique et de la brigadière à la convention collective.

QUE les personnes désignées pour signer ladite convention collective pour et au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette sont M. le conseiller Claude Martel, Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon et M. le directeur général Jean-Pierre Tremblay.

ACCEPTÉE

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

Aucun item

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

Aucun item

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item

7. TRANSPORT ROUTIER

7.1 DEMANDE DE L'ERMITAGE – INSTALLATION D'UNE BARRIÈRE RELEVABLE SAISONNIÈRE

Résol. 22-027

ATTENDU la réception d'une demande pour l'installation d'une barrière relevable saisonnière de l'Ermitage;

ATTENDU QUE l'Ermitage désire limiter l'accès afin de conserver la tranquillité pour les visiteurs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'Ermitage à installer une barrière relevable saisonnière près de l'entrée des chalets et d'y construire un bâtiment d'accueil;

QUE le conseil leur demande d'avoir un éclairage et une signalisation sécuritaire.

ACCEPTÉE

7.2 DROITS DE PASSAGE – CLUB PASSE-PARTOUT

Résol. 22-028

ATTENDU QUE le Club Passe-partout Roberval Inc. nous sollicite afin de signer la cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneiges dans la municipalité de Lac-Bouchette.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le droit de passage au Club Passe-partout Roberval Inc. pour un sentier de motoneiges dans la municipalité aux endroits suivants :

- route de l'Ermitage entre la bretelle du poste d'essence jusqu'à l'entrée sur le lac Bouchette près de la cabane du casse-croûte;
- chemin de la Montagne à partir de la descente de bateaux du lac Bouchette jusqu'à la jonction du chemin du Barrage;
- chemin du Barrage jusqu'à la traverse de la route de l'Écluse;
- route du Lac-Maggie entre le chemin Drolet et le chemin du Lac-St-Paul;
- chemin du Lac-St-Paul Ouest jusqu'aux terres publiques;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon et M. le directeur général et greffier-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun item

10. LOISIRS ET CULTURE

Aucun item

11. VARIA

Aucun item

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résol. 22-029

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée.

Il est 19 h 39.

ACCEPTÉE

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.